

DÉCLARATION

Président en exercice

S.E. Miroslav Lajčák

141^e Assemblée de l'UIP : Débat général

Madame la Présidente de l'Assemblée nationale,

Madame la Présidente (de l'UIP),

Monsieur le Secrétaire général (de l'UIP),

Chers collègues et amis,

Je voudrais tout d'abord rappeler une phrase prononcée par la Présidente de l'Union interparlementaire, Mme Gabriela Cuevas Barron, dans son discours à la 140^e Assemblée à Doha, en avril dernier.

"Nous vivons dans un monde plein de contradictions", avait-elle souligné. Et je ne peux que partager ce constat.

Les modèles commerciaux et les chaînes d'approvisionnement nous rapprochent et nous rendent plus interdépendants que jamais.

La technologie élargit nos marchés. Elle crée des emplois que nous n'aurions même pas pu imaginer il y a encore dix ans.

Les inégalités entre pays reculent, tout comme la pauvreté.

Il semble donc que nous ayons intérêt à être **davantage connectés et que cela devrait nous apporter encore des bienfaits.**

Mais, comme nous le savons, cela n'est **pas toujours vrai.**

Les outils conçus pour nous rapprocher les uns des autres sont aussi utilisés pour répandre la **haine**, la criminalité et la **désinformation** à un **rythme sans précédent** et avec **peu de risques de poursuites.**

La technologie crée effectivement de nouveaux secteurs d'activité et de nouveaux emplois, mais, ce faisant, elle en met d'autres en danger.

Et, tandis que les **inégalités** entre pays reculent et que de plus en plus de personnes sortent de l'extrême pauvreté, les inégalités entre les différents groupes au sein des sociétés s'accroissent.

Mais une autre **contradiction** doit aussi être résolue.

Dans le monde d'aujourd'hui, **la coopération n'est pas un luxe**. Ce n'est pas une démarche optionnelle, mais bien une réalité incontournable. Qu'il s'agisse de lutter contre le terrorisme ou les changements climatiques, l'époque où nous pouvions **faire cavalier seul** est désormais révolue.

Et, en même temps, nos méthodes et moyens de coopération semblent plus que jamais menacés.

C'est pourquoi je suis si heureux d'être ici, de pouvoir prendre la parole au **plus grand forum mondial de coopération et de dialogue interparlementaires**.

J'apprécie vivement le thème que vous avez choisi pour le débat général : le rôle et les mécanismes parlementaires dans le **renforcement du droit international**, et la **contribution de la coopération régionale**.

Je voudrais faire trois remarques à ce sujet.

I. Le rôle des parlementaires

Premièrement, le rôle des parlements dans le renforcement du droit international.

Force est de reconnaître que **les parlementaires ont beaucoup de pouvoir**. Vous pouvez lancer des initiatives. Vous prenez part à des votes décisifs. Vous pouvez faire basculer la balance d'un côté ou de l'autre en votant pour ou contre une loi.

Et, ensemble, **vous détenez les clés de l'avenir**, celui de votre circonscription ou pays, mais aussi celui de l'ordre international.

Le droit international poursuit de nobles objectifs. Il régit la navigation en mer. Il protège les droits des personnes. Il régleme le commerce et aide à préserver l'environnement.

Il influe sur chacun d'entre nous. Mais nous ne participons pas tous à son élaboration.

Comme nous le savons, le droit international découle souvent **de conférences et de conventions**.

Il est rédigé et négocié par **des diplomates, des délégués et des experts**.

Mais pour **donner vie au droit international**, il faut **plus** que des diplomates, des délégués et des experts.

On a besoin de vous.

Vous êtes là où vous êtes car vous avez été élus par les citoyens.

Vous ne passez pas vos journées uniquement dans de grandes salles de conférence comme celle-ci.

Vous êtes sur le terrain, vous rencontrez les citoyens, vous écoutez **leurs préoccupations et leurs doléances**. Et pour cette raison, **vous parlez une langue que le peuple comprend**.

Ainsi, quelle que soit la qualité – ou la noblesse – de nos traités, résolutions ou pactes internationaux, ils n'ont aucun impact sans vous, les parlementaires.

C'est à vous qu'il revient de les **ratifier**, de les traduire en droit interne, d'allouer les budgets nécessaires et de contrôler l'action du gouvernement, pour veiller au respect des engagements.

Pour résumer, vous faites sortir le droit international de salles comme celle-ci pour le faire entrer dans la vie des citoyens.

II. La coopération régionale

Maintenant, dans mon deuxième point, je voudrais aborder le second élément du thème qui nous réunit aujourd'hui : la coopération régionale.

Pourquoi la coopération régionale est-elle nécessaire ? Pourquoi l'action aux niveaux international et national ne suffit-elle pas ?

Eh bien, l'une des raisons est la recrudescence des **défis régionaux**.

Qu'il s'agisse de la paix, des conflits, de la sécurité alimentaire ou de la croissance économique, chaque région connaît ses **propres dynamiques**.

Et les pays *au sein* d'une même région ont besoin d'un forum pour se réunir. Ils doivent pouvoir échanger sur leurs expériences et les défis communs qui les unissent. Pour résumer, ils ont besoin d'outils pour trouver **des solutions régionales aux défis régionaux**.

C'est la raison pour laquelle la coopération régionale est de plus en plus **plébiscitée**.

J'ai effectivement pu le constater lorsque j'étais **Président de l'Assemblée générale des Nations Unies**.

D'autres résolutions des principaux organes de l'**ONU** soulignent la nécessité de coopérer au niveau régional. Et plus de délégués que jamais appellent, dans leurs discours, à **une coopération régionale plus étroite**.

En tant que président de la plus grande organisation régionale du monde, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, il m'est également donné de constater directement l'importance des organisations régionales.

Au cours de l'année écoulée, je me suis rendu dans toutes les missions de l'OSCE sur le terrain.

J'ai vu que les organisations régionales disposent d'**outils sans équivalent**.

Elles ont souvent une expertise et des **connaissances locales**.

Leurs processus de prise de décision sont pensés pour faciliter l'**adhésion**.

Elles ont un fort pouvoir de rassemblement, ce qui peut accélérer la **coopération interrégionale**.

Et elles sont souvent perçues comme un **ami** – et un véritable partenaire – par les acteurs sur le terrain.

Cela vaut, par exemple, pour le travail effectué par l'OSCE dans la région *même* où nous nous trouvons. L'OSCE est présente non seulement ici, à Belgrade, mais aussi dans l'ensemble des Balkans occidentaux¹. En outre, le travail qu'elle accomplit – **observation des élections**, renforcement du **dialogue entre les communautés**, etc. – est mené dans le respect des priorités des **acteurs nationaux**.

Je crois donc fermement à la valeur ajoutée et au rôle de **la coopération régionale et des organisations régionales**.

Et, étant donné le thème de cette Assemblée, je suis sûr que beaucoup d'entre vous me rejoignent dans cette idée.

¹ À l'exception de la Croatie.

Mais nous ne saurions présumer que tout le monde est convaincu. Des décalages perdurent.

Par exemple, lorsque nous sommes à l'**ONU**, nous n'entendons **pas** toujours parler du travail précieux accompli par les **plateformes ou organisations régionales**. Et, inversement, certaines des questions discutées quotidiennement à **New York** [les Objectifs de développement durable, par exemple] sont moins présentes dans certaines instances régionales.

Il reste donc **du travail à faire**. Nous devons continuer à **faciliter la convergence**, en veillant à ce que la coopération régionale ne se fasse pas en vase clos et à ce qu'elle soit au contraire intégrée dans l'**ordre multilatéral**.

Là encore, les **parlementaires** peuvent jouer un rôle précieux.

À l'**OSCE**, par exemple, l'**Assemblée parlementaire de l'OSCE** constitue un acteur clé.

Et votre présence ici, pour écouter les acteurs internationaux et régionaux, est également essentielle. Vous quitterez Belgrade avec de nouvelles idées pour lancer des projets et renforcer la coopération. Et j'espère que d'autres initiatives comme celle-ci suivront.

III. Le multilatéralisme

Pour mon troisième point, je voudrais évoquer les leçons de l'histoire et ce qu'elles peuvent nous apprendre en matière de **coopération et de dialogue**.

L'Union interparlementaire est née **il y a 130 ans**².

Elle a survécu à la **Première Guerre mondiale**. Puis elle a vu naître la **Société des Nations**, dont la mission était d'éviter qu'une telle guerre ne se reproduise.

Bien sûr, nous savons que cela ne s'est malheureusement pas déroulé comme prévu.

Et l'**UIP** a donc également vu se dérouler la **Seconde Guerre mondiale**. Elle a ensuite vu naître l'**Organisation des Nations Unies**, puis bon nombre des organisations multilatérales et régionales que nous connaissons aujourd'hui.

Je constate une chose : à chaque fois que nous avons failli nous détruire, nous nous sommes tournés vers un ordre multilatéral plus fort. C'était une façon de nous sortir du gouffre et d'**empêcher** que les mêmes conditions, qui ont permis à l'inhumanité de prospérer, **puissent à nouveau être réunies**.

Comme nous le savons, le droit international ne dispose pas de sa propre police. Rien ne nous contraint de nous maintenir dans les cadres et les systèmes auxquels nous avons souscrit.

Tout repose sur notre **bonne volonté**, comme le prescrit le principe *pacta sunt servanda*. Tout repose sur la connaissance de ce que nous **risquons de perdre** en nous engageant sur la mauvaise pente.

Ce n'est un secret pour personne que nos systèmes multilatéraux sont actuellement remis en question.

Et certaines questions – ou remises en cause – sont **saines**. Elles peuvent nous permettre de corriger les lacunes. Elles nous obligent à sortir des sentiers battus, à trouver de nouvelles façons de travailler.

² 30 juin 1889.

Mais, selon moi, le véritable risque se pose lorsque nous commençons à nous interroger sur la nécessité même de ces systèmes, lorsque nous commençons à croire qu'il vaut mieux **faire cavalier seul** que de **dialoguer, coopérer et trouver des compromis**.

C'est précisément dans ces moments-là que nous risquons d'ignorer les leçons de l'histoire et de répéter les erreurs du passé.

Je vous remercie donc d'avoir tous foi en l'UIP, véritable plateforme de dialogue et de coopération.

Je vous remercie également d'avoir braqué les projecteurs sur ces questions cruciales et, disons-le, urgentes.

Je vous souhaite plein de succès dans vos délibérations.